



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Soixante-treizième session

Genève, 26-29 janvier 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-treizième
session*.****

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 26 janvier à 14 h 30 au 29 janvier 2021 à
12 h 30

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grb/grb2021.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (GRBP@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse documents.un.org/.

** Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web (<https://indico.un.org/event/35151/>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement ONU n° 41 (Bruit émis par les motocycles).
3. Règlement ONU n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N).
4. Règlement ONU n° 138 (Véhicules à moteur silencieux).
5. Pneumatiques :
 - a) Règlement ONU n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ;
 - b) Règlement ONU n° 108 (Pneumatiques rechapés pour les voitures particulières et leurs remorques) ;
 - c) Règlement ONU n° 109 (Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires et leurs remorques) ;
 - d) Règlement ONU n° 117 (Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé) ;
 - e) Règlement ONU n° 124 (Roues de rechange pour voitures particulières) ;
 - f) Règlement ONU n° 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques) ;
 - g) Projet de Règlement ONU sur les pneumatiques à crampons.
6. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière.
7. Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore.
8. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules.
9. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule.
10. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules.
11. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques.
12. Questions diverses.
13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690, Amend.1 et Amend.2) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est son adoption.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/1.

2. Règlement ONU n° 41 (Bruit émis par les motocycles)

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

3. Règlement ONU n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

Le GRBP sera informé des activités menées par le groupe de travail informel des prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores et par le groupe de travail informel de l'incertitude des mesures, et il examinera des propositions établies par ces groupes.

4. Règlement ONU n° 138 (Véhicules à moteur silencieux)

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

5. Pneumatiques

a) Règlement ONU n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)

Le GRBP examinera une proposition de l'expert de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO).

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/4.

Le GRBP souhaitera peut-être poursuivre l'examen de la nouvelle définition d'un pneumatique à carcasse radiale proposée par l'expert de la France à la dernière session.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/21 et documents informels GRBP-72-22 et GRBP-72-24.

Le GRBP souhaitera peut-être reprendre l'examen du plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'amendement n° 2 au RTM ONU n° 16 (Pneumatiques), présenté par l'ETRTO à la dernière session.

Document(s) :

Document informel GRBP-72-07.

b) Règlement ONU n° 108 (Pneumatiques rechapés pour les voitures particulières et leurs remorques)

Le GRBP est invité à examiner une proposition soumise par les experts du Bureau international permanent des associations de vendeurs et rechapeurs de pneumatiques (BIPAVÉR), dont l'objectif est de mettre les procédures d'essai relatives aux pneumatiques rechapés en concordance avec les amendements aux Règlements ONU n°s 30 et 117 qui ont été adoptés à la dernière session.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/2.

c) Règlement ONU n° 109 (Pneumatiques rechapés pour les véhicules utilitaires et leurs remorques)

Le GRBP examinera une proposition soumise par les experts du BIPAVÉR dont l'objectif est de mettre les procédures d'essai relatives aux pneumatiques rechapés en concordance avec les amendements aux Règlements ONU n°s 54 et 117 qui ont été adoptés à la dernière session.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/3.

d) Règlement ONU n° 117 (Pneumatiques – Résistance au roulement, bruit de roulement et adhérence sur sol mouillé)

Le GRBP examinera deux propositions soumises par les experts de l'ETRTO.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/16 et ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/17.

Le GRBP pourra reprendre ses débats sur la proposition concernant les dispositions relatives aux pneumatiques neige, soumise par le groupe d'experts intéressés.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2019/14.

Le GRBP sera informé des activités menées par le groupe de travail informel de l'adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés et il examinera une proposition de mandat révisé pour ce groupe, ainsi qu'un amendement complémentaire soumis par l'expert de la Commission européenne.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2020/11 et document informel GRBP-72-02.

e) Règlement ONU n° 124 (Roues de rechange pour voitures particulières)

Le GRBP souhaitera peut-être examiner une proposition, soumise par l'expert de l'Allemagne, qui vise à adapter le Règlement ONU n° 124 aux prescriptions actuellement applicables aux fins de l'homologation de type.

Document(s) :

Document informel GRBP-72-04.

f) Règlement ONU n° 141 (Systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques)

Le GRBP examinera des propositions d'amendements portant sur les prescriptions applicables à l'interface de communication entre véhicules remorqueurs et véhicules remorqués, établies par l'équipe spéciale des systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques et du montage des pneumatiques.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/6.

g) Projet de Règlement ONU sur les pneumatiques à crampons

Le GRBP examinera une proposition de nouveau Règlement ONU soumise par l'équipe spéciale des pneumatiques à crampons.

Document(s) :

ECE/TRANS/WP.29/GRBP/2021/5.

6. Projet de Règlement ONU sur les avertisseurs de marche arrière

Le GRBP sera informé de l'avancement des travaux de l'équipe spéciale des avertisseurs de marche arrière et examinera les propositions que celle-ci pourrait présenter.

7. Échange d'informations sur les prescriptions nationales et internationales en matière de niveau sonore

Le GRBP poursuivra son échange de vues sur l'élaboration de prescriptions nationales ou régionales et internationales en matière de niveau sonore.

8. Propositions d'amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules

Le GRBP examinera de nouvelles propositions, le cas échéant.

9. Mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule

Le GRBP sera informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA) (Règlement ONU n° 0).

10. Points à retenir des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Le GRBP sera informé par le secrétariat des points à retenir des dernières sessions du WP.29 sur des questions qui le concernent et sur des questions communes. En particulier, le GRBP sera informé de l'examen d'une disposition transitoire relative à la possibilité d'accorder des homologations de type en vertu des précédentes séries d'amendements à un Règlement ONU.

11. Échange de vues sur les travaux futurs du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques

Le GRBP pourra examiner la liste des priorités à prendre en considération dans le cadre de ses futurs travaux.

Document(s) :

Document informel GRBP-71-13-Rev.3.

12. Questions diverses

Le GRBP examinera d'autres questions, selon qu'il conviendra.

13. Ordre du jour provisoire de la prochaine session

Le GRBP est invité à donner des indications concernant l'ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait se tenir à Genève du 15 septembre à partir de 14 h 30 au 17 septembre 2021 à 17 h 30.